

N° 5276³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

PROJET DE LOI

concernant la participation aux élections européennes du 13 juin
2004 des ressortissants des Etats qui deviendront membres de
l'Union européenne le 1er mai 2004

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(10.2.2004)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 2 février 2004 à délibérer sur la question de
dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

concernant la participation aux élections européennes du 13 juin
2004 des ressortissants des Etats qui deviendront membres de
l'Union européenne le 1er mai 2004

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 29 janvier 2004 et dispensé du second
vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 27 janvier 2004;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 10 février 2004.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

